



Canadian Institute for Procurement and Materiel Management
Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel

Comité des ateliers nationaux Mandat

1. INTRODUCTION

Le comité des ateliers nationaux est un comité permanent du conseil d'administration de l'Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel (ICAGM) composé d'un membre du conseil à titre de président, d'un vice-président (pas nécessairement un membre du conseil d'administration) et d'un comité composé de professionnels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel de divers ministères fédéraux.

2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Sous réserve des fonctions et des responsabilités du conseil d'administration, le comité des ateliers nationaux s'acquittera des fonctions suivantes :

- établir et recommander au conseil d'administration aux fins d'approbation le thème général, le budget et l'ordre du jour ou le programme de l'atelier national;
- établir un plan de l'événement, y compris pour les réunions en petits groupes de travail, les conférenciers, les groupes d'experts, les présentateurs et les possibilités de commandite;
- administrer le budget et le plan de travail qui ont été approuvés pour l'atelier national;
- examiner, élaborer et gérer l'appel à présentations, l'inscription des participants et les possibilités de partenariat pour l'atelier national;
- étudier les options de conférenciers principaux et procéder à une sélection pour l'atelier national;
- suivre de près le déroulement de l'atelier national et en rendre compte au conseil d'administration, sur demande;
- procurer un soutien à l'atelier national en ce qui concerne les inscriptions, la logistique, l'encadrement des conférenciers, etc.;
- recenser et pourvoir les postes de volontaires en soutien à l'atelier national.

3. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le comité se réunira selon les modalités fixées par le président. Les réunions commencent environ dix mois avant l'événement à raison d'une réunion par mois, passant à une réunion aux deux semaines, selon les besoins.

4. MEMBRES

Le comité des ateliers nationaux sera composé d'au moins un membre du conseil d'administration qui assumera la fonction de président.

5. COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS

Le secrétariat sera chargé de :

- préparer et remettre aux membres du comité les avis de convocation, les ordres du jour et autres documents pour les réunions;
- faire un compte rendu des décisions à tous les membres du comité.